

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_17-DE
Reçu le 04/08/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futurallité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_17

**CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL DEPARTEMENTALE) - DESIGNATION DE
REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU SEIN DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ET DE L'ASSEMBLEE SPECIALE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Volants	
51	38	48	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), Elodie ROSPARS, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFAITRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents : PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard			

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Télétransmission en préfecture le : 4/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_17-DE
	Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_17-DE
Reçu le 04/08/2026

CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL DEPARTEMENTALE) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, et L. 5211-1,

Considérant les statuts Charente-Maritime Développement et la désignation pour les collectivités de désigner un représentant pour assister aux différentes instances de cette structure,

Considérant par délibération du 22 novembre 2022, la participation de la Communauté de Communes Aunis Sud, au capital de la SPL départementale,

Considérant qu'il convient donc de désigner un membre de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 7 juillet 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur Christophe RAULT, Président indique Charente-Maritime Développement intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires afin de leur proposer une offre globale de services dans les domaines de l'aménagement, de la construction, de l'urbanisme, de l'environnement, de la gestion d'équipements publics, du développement économique, touristique et des loisirs, ainsi que de l'innovation et de la transition énergétique.

À ce titre, elle accompagne les collectivités dans la définition de leurs stratégies de développement territorial en réalisant des études, analyses et schémas directeurs.

Elle peut également conduire des opérations d'aménagement, de construction, de rénovation d'équipements publics, assurer la gestion d'équipements, constituer des réserves foncières et mener des actions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation.

Plus largement, la société est habilitée à réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, civile, mobilière ou immobilière présentant un intérêt général pour les collectivités actionnaires et contribuant au développement et à l'attractivité des territoires.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à procéder à la désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Actionnaires et des Assemblées Générales de la SPL Départementale.

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_17-DE
Reçu le 04/08/2026

Il fait part de la candidature de **Monsieur Olivier JOUANNEAU**, déposée lors du bureau communautaire du 7 juillet dernier.

Il demande si de nouvelles candidatures sont à enregistrer.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit comme représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud appelé à l'Assemblée Spéciale des Collectivités Actionnaires et aux Assemblées Générales de Charente-Maritime Développement : **Monsieur Olivier JOUANNEAU**,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Steve GABET

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

